tenir à des entretiens avec M. Berthou. Il est [illegible] un effet, du moins pendant quelques heures hier et aujourd'hui dans le cabinet du juge.

Manifestations à la Sorbonne

Les étudiants de la Sorbonne qui étudient, continuent à manifester leur sympathie et leur admiration pour les professeurs que la presse antisémitisme a couverts d'injures.

Après M. Havet, M. Séailles a été, à la reprise de son conférence, l'objet d'une ovation aussi enthousiaste que spontanée.

Il s'imposent professeur, quelques paroles d'un caractère tout intime et familier, a exhorté ses élèves au calme et à la modération, et en même temps leur a fait pour ainsi dire toucher du doigt la cause du douloureux conflit qui s'est élevé dans notre pays entre deux éléments sincères et convaincus de part et d'autre.

« Efforcons-nous, messieurs, a dit en substance M. Séailles, de nous élever au-dessus des passions et des cris de la foule, et tâchons pour notre part de nous rendre compte de plus en plus que la patrie n'est pas cette chose purement matérielle à laquelle certains voudraient la réduire, mais qu'elle représente tout un ensemble d'idées morales qui importent à l'humanité tout entière. »

La santé de Zola

Pour ne rien oublier, signalons cette dépêche adressée de Paris à un journal italien, *Stampa* :

« Le médecin de M. Zola lui a conseillé, pour l'amélioration de sa santé ébranlée en ce moment, de changer d'air. Le départ du départ de M. Zola dépend de l'arrêt de la cour de cassation et de la date à laquelle serait fixé éventuellement le renvoi de la cause. En tout cas, M. Zola se rendra à la Riviera. »

Les portraits du général

Un nombre considérable de photographies du général de Pellieux sont expédiées un peu partout dans toute la France. Il y en a de trois sortes. Le général est représenté : 1° En plein air ; 2° dans son salon ; 3° Dans son cabinet de travail.

A bas Zola !

Angers, 1er mars. — Le juge de paix du canton sud-est vient de condamner chacun à un franc d'amende une quarantaine de jeunes gens arrêtés, lors des manifestations dernières, pour avoir troublé la tranquillité en criant : « A bas Zola ! »

Au cours de l'audience, un des délinquants s'est vu adresser proche-verbal pour offense au juge de paix dans les explications qu'il fut appelé à fournir.

Expulsion d'un journaliste suisse

Par arrêté de M. Barthou, Ministre de l'Intérieur, un journaliste suisse, correspondant des *Basler Nachrichten* de Bâle, vient d'être expulsé du territoire de la République Française ! on se présence *était de nature à compromettre la sécurité publique !*

C'est sauver la patrie à peu de frais.

Le Congrès de la Meunerie

Paris, 1er mars. — Le Congrès de la meunerie, réuni en ce moment à Paris, a pris une grave décision.

Par 109 voix contre 49, il a voté purement et simplement la suppression du marché de Paris et la nomination d'une commission chargée d'examiner les voies et moyens pour arriver à la réalisation de ce projet.

Les membres des divers groupes de la Bourse de commerce, très émus à la suite du vote, vont demander à être entendus par le congrès au sujet de cette résolution, contre laquelle ils protestent énergiquement.

Une protestation a été rédigée au cours de la séance d'aujourd'hui et elle a déjà recueilli un grand nombre de signatures.

Le Congrès de la Meunerie a discuté aujourd'hui sur les questions suivantes :

De l'établissement des prix. — Comment s'établit chez vous le prix des farines ? Quel écart faites-vous de l'une à l'autre si vous avez plusieurs qualités ?

La meunerie pourrait-elle avoir une cote officielle imperconnaître ? Sur quelles bases cette cote pourrait-elle être établie ? Quelles garanties pourrait-elle présenter ? Quelles sont vos idées à ce sujet ?

Le rapporteur de la commission a résumé les réponses très nombreuses qui lui ont été adressées et il en conclut qu'il se dégage des des avis exprimés que l'on doit dresser les prix de revient d'après le prix du blé, le rendement à la mouture et la vente des issues.

Sur un autre point, à part une dizaine de départements, tous sont unanimes pour déclarer que le seul moyen d'empêcher les coups d'être sacrifiés, c'est d'avoir une cote impersonnelle qui n'exposerait pas la meunerie à être à la merci d'un établissement.

Cour-et-Loir soutient que cette cote fût établie à Paris tous les mercredis, d'après les cours du blé, en tenant compte des frais de mouture et d'un bénéfice normal après entente entre les meuniers de la région parisienne : ceux-là demandent une cote régionale, voire départementale.

En terminant la séance, le congrès a formulé le vœu que le quintal soit adopté comme unité de poids et de réglage pour tous les produits, soit pour l'achat des matières premières, soit pour la vente des produits fabriqués.

Un ordre des Médecins

Paris, 1er mars. — A la suite des événements qui ont, ces temps derniers, si fort intéressé le monde médicale, la Société des médecins de France a décidé de s'occuper des intérêts matériels et moraux de la corporation. A cet effet, le docteur Thibierge vient de terminer un rapport qu'il a l'intention de présenter prochainement au gouvernement, sur un projet de loi tendant à autoriser les praticiens français à constituer l'ordre des médecins.

Établi sur les bases de l'Ordre des avocats, l'Ordre des médecins serait soumis comme celui-ci, à une juridiction spéciale et professionnelle.

Le retour de Cyvoct

Marseille, 1er mars. — Le rédacteur en chef du *Petit Provençal* publie aujourd'hui dans ce journal une interview qu'il a prise à Cyvoct et dont voici les passages importants :

Une des premières visites reçues par Cyvoct fut celle de M. Sein, commissaire spécial des ports, qui indiqua à Cyvoct qu'il devait se rendre, dès l'ouverture des bureaux, au bureau central, où Cyvoct rencontre son père, dont on devine la joie profonde.

Cyvoct a appris la mort de son jeune frère Pierre Charron, décédé la semaine dernière à Lyon ; c'est ce frère qui, depuis son départ, n'avait cessé de multiplier ses démarches pour obtenir sa grâce.

Cyvoct s'est écrié : « Pauvre frère, qu'elle joie serait été la sienne de me voir siéger à la Chambre. »

Dans la journée, Cyvoct a rendu quelques visites à des camarades politiques.

Il a vingt-huit trente-sept ans ; il est de taille moyenne, sec et nerveux, les yeux très vifs sous des sourcils profondément dessinés ; la barbe et les cheveux d'un noir presque bleu, les joues creuses dénotent d'une rare énergie. Il a beaucoup conservé de la prison et surtout sur l'instruction qui conduit le procès les détails les plus circonstanciés.

Il affirme encore qu'il avait quitté Lyon la veille de l'attentat et que la police n'y a pas été [illegible].

Il a vu son passage en bagne. Il a souffert surtout de la vie en commun. Il y était inscrit sous le numéro 17603 et n'a jamais quitté le pyjamas rayé.

Il fut reçu à leur Bénédicte, jordinée, portée [illegible]

[illegible] fait et sentencier. Quelque grâce est venue le [illegible] Cyvoct était convoyeur de vivres. Il raconte d'une voix émue la signification de cet acte libérateur :

« J'étais, dit-il, occupé à écrire à mon ami Boulle, secrétaire du comité qui a pris l'initiative de ma candidature à Paris, lorsque le porte-clefs entra dans ma case et me commanda d'aller au greffe. Je pressentis immédiatement.

« Celui-ci me dit : « Arrivé au bout de ma carrière, je suis heureux de ne pas l'avoir achevée sans avoir pu vous annoncer votre grâce. » Et il ajouta que je devais m'apprêter à partir par le prochain courrier. »

En quittant le pénitencier, le commandant dit à Cyvoct : « Vous ne me touchez pas la main ? — Non, je ne vous serre pas la main, répondit Cyvoct. Vous ne m'avez pas serré la main jusqu'à présent ; je ne vous la serrerai pas avant de partir. »

Cyvoct se rendit à Nouméa où, après quelques jours d'attente il s'embarqua sur l'*Armand Béhic*.

Interrogé sur ses intentions, Cyvoct estime qu'il y a trop de candidats socialistes, et il ne veut pas être candidat contre un socialiste, surtout contre M. Gerault-Richard.

Pour le moment, d'ailleurs, il a hâte de se rendre à Lyon et de s'y reposer quelque temps au milieu des siens.

Un homme renversé par la voiture de Mme Faure

Paris, 1er mars. — Un accident de voiture, heureusement sans gravité, s'est produit ce matin devant l'Elysée.

La *voiture dans laquelle se trouvait Mme* Félix Faure, a renversé un violiniste qui n'a pas entendu les cris du cocher. La victime s'appelle M. Delondre et demeure 55, rue Pierre-Charron.

M. Delondre a été transporté dans une pharmacie voisine où Mme Félix Faure se rendait quelques minutes après pour prendre de ses nouvelles. Le blessé avait reçu des contusions à la face.

M. Delondre a été ensuite ramené à son domicile ou le chef du secrétariat particulier s'est encore présenté cet après-midi pour s'informer de la part de Mme Félix Faure, de son état de santé.

Les affaires du Niger

Londres, 28 février. — Au sujet du bruit que les Français auraient occupé Bajibo, la Compagnie du Niger Britannique, dans une note adressée à l'agence Reuter, que la position de Bajibo n'est pas un poste militaire de la Compagnie, tout en lui étant acquise par le traité de 1896.

Le poste le plus avancé de la Compagnie sur la rive droite est Leaba, à 30 milles au-dessous de Bussa.

La Compagnie du Niger n'attache aucune *importance au bruit que Leaba aurait été attaquée* par les Français.

NOUVELLES ÉTRANGÈRES

Le Conflit hispano-américain

Londres, 1er mars. — Une dépêche de Washington au *Daily Mail* dit que le rapport de la commission d'enquête sur l'accident du *Maine*, ne sera public que d'ici à quinze jours, plus tard même peut-être.

Il ne serait pas étonnant que ce fameux rapport ne contienne un mois au moins à traire et soit un grand désappointement pour les journaux yankees à sensation.

LA BELGIQUE

Bruxelles, 28 février 1898. — Des prochaines batailles électorales belges, les plus intéressantes seront livrées à Liège et à Gand. A Gand les partants sont cléricaux et comprennent deux ministres, dont le président du conseil. Ils seront combattus à la fois par les anti-cléricaux de toutes les nuances et par les démocrates chrétiens, et la lutte sera des plus chaudes. Liège, l'ancienne citadelle du libéralisme doctrinaire de M. Frère-Orban, la première application du suffrage universel a amené la chute de l'éminent homme d'Etat. Il a obtenu la liste mixte de progressistes et de socialistes, avec M. Hector Denis, ancien recteur de l'Université de Bruxelles, comme candidat commun.

Depuis quatre ans, il s'était produit des tiraillements entre les alliés : on disait chez les socialistes, que le parti ouvrier est assez fort pour lutter seul ; chez les progressistes qu'une alliance de tous les libéraux était mieux vue par la bourgeoisie que l'alliance radico-socialiste. Mais, M. Paul Janson, l'éloquent champion du suffrage universel est intervenu après de ses amis, MM. Anseele et Denis ont insisté pour l'alliance auprès des ouvriers, M. Denis déclarant qu'il ne serait candidat qu'à condition que cette alliance fut renouvelée. Il l'ont emporté, et l'assemblée générale du parti ouvrier a voté à une énorme majorité le renouvellement de l'alliance progressiste. Ce vote a été soumis, par la voie de referendum, à la ratification de tous les adhérents du parti. Cette ratification n'est d'ailleurs pas douteuse.

Sur la liste des candidats de l'alliance figurera le nom de M. Paul Janson. L'éloquent tribun est Liégeois, d'origine française. Il a toujours aimé passionnément sa ville natale et il ira y reprendre le siège de Rogier et de Frère-Orban, car, chose curieuse, c'est toujours de Liège qu'est venu, depuis 1830, le chef du parti libéral.

M. Janson est actuellement sénateur de Liège, le suffrage universel ayant privé Bruxelles de son ancienne députation libérale, dont M. Janson était le chef. Sa rentrée à la Chambre sera acclamée par toute la démocratie belge qui lui doit plus qu'à personne la conquête du suffrage universel. Aussi les progressistes liégeois insistent-ils vivement au nom de M. Paul Janson, que la fatigue force à prendre quelque repos à l'étranger pour qu'il prenne la direction de la lutte de juin qui, conduite par lui, sera une victoire assurée.

L'interdiction de l'abbé Daens

Bruxelles, 1er mars. — Malgré la démarche faite auprès du Cardinal Sterckx par quelques démocrates, MM. Carton, Renkin et Souffs, l'évêque de Gand a déclaré maintenir l'interdit politique dont il a frappé M. l'abbé Daens.

Celui-ci présentera, selon les règles canoniques, appel de cette décision auprès du Pape.

Dernière Heure

L'explosion du « Maine »

New-York, 1er mars. — Le gouvernement a déclaré qu'il fallait absolument dégager la responsabilité du gouvernement espagnol dans la catastrophe du *Maine*.

Cette déclaration a produit la meilleure impression en ville, traduite immédiatement par une hausse considérable sur toutes les valeurs.

Attentat contre le roi de Grèce

Arrestation d'un des assassins

Athènes, 17 mars. — La police a arrêté un des complices de Kardizi, un nommé Kerisou, macédonien, âgé de 24 ans. Il a avoué être de complicité dans la tentative d'assassinat contre le roi.

Chronique Régionale

Nominations officielles

Armée. — M. le général de division Brugnon est désignée pour prendre le 6e arrondissement d'inspection permanente de cavalerie.

M. le général de brigade d'Armagnac est nommé au commandement de la 3e brigade d'infanterie à Arras.

Les primes sur les sucres

Le *Journal officiel* publie un rapport du ministre des finances au président du conseil, relativement aux primes sur les sucres. Ce rapport est ainsi conçu :

Monsieur le président,

Conformément aux prescriptions de la disposition transitoire de la loi du 7 avril 1897, les primes étaient allouées pour cette loi pour l'exportation des sucres ayant été allouées, jusqu'au 1er septembre dernier, que dans la proportion de 50 0/0.

La loi a prévu que l'excédent des recettes réalisées au 1er septembre 1897 sur les dépenses faites à la même date, en vertu de ses dispositions, serait réparti entre les ayant droit au supplément de prime.

Les recettes de toute nature autorisées par la loi du 7 avril 1897 s'élevaient au 1er septembre 1897 à 6.974.966 70

Les sommes payées à titre de demi-primes ou de demi-droits, ou de demi-prime le montant d'autre part à 5.634.790 85

Il restait de la sorte un excédent de recettes de 1.340.165 94

Cet excédent représente 32.728 p. 100 du montant des primes déjà payées au intéressés.

J'ai l'honneur, en conséquence, de vous soumettre un projet de décret fixant à 32.728 p. 100 des sommes inscrites sur les bons de demi-prime le montant des primes complémentaires prévues par la loi du 7 avril 1897.

Le rapport est suivi d'un décret présidentiel dont voici les principaux articles :

Article premier. — Le complément de primes à répartir conformément à la disposition transitoire de la loi du 7 avril 1897 et à l'article 22 du décret du 18 juillet 1897, à raison des exportations de sucres déclarés avant le 1er septembre 1897, est fixé à 32.728 p. 100 de la somme inscrite sur le bon de demi-prime.

Art. 2. — Le bon de droits représentant le complément de prime sera délivré au titulaire du compte créé en exécution du décret du 18 juillet 1897, par le bureau des douanes ou des contributions indirectes qui a délivré le bon.

Art. 3. — Les bons complémentaires auront le même pouvoir libératoire que les bons de droits et seront mis en circulation dans les délais prévus par dont deux mois à compter de leur délivrance.

Nécrologie

Nous apprenons le décès à Orchies, de Mme Chantraine née Carrette, veuve de M. Joseph Chantraine, chevalier de la Légion d'honneur, ancien conducteur principal des Ponts-et-Chaussées.

Mme Chantraine est la belle-mère du sympathique et dévoué M. Herbo, maire d'Orchies et conseiller d'arrondissement.

Nous adressons à M. et Mme Chantraine nos sentiments de sincère condoléance.

LE SPORT

VÉLOCIPÉDIE

L'exposition du Cycle de Roubaix

La troisième journée

S'il y a un fait acquis, c'est bien celui-ci : l'Exposition du Cycle de 1898 est un succès. Malgré le temps pluvieux de moins en moins favorable aux sorties de famille, très nombreux sont les amateurs de ce sport qui tous les soirs tous les jours se donnent rendez-vous à la Brasserie Universelle pour visiter l'exposition des cycles, automobiles et accessoires de la vélocipédie, comme pour assister aux représentations intéressantes que donnent des artistes de choix.

Parmi les accessoires indispensables du vélocipédiste nous pouvons citer l'aliment tonique constituant qu'exposent MM. Averlan et Delattre, pharmaciens à Arras : l'alcoolature de Kola. Au dire de quelques intéressés qui en ont pris, ceci aurait un goût aussi tonique que reconstituant, est une véritable trouvaille. Bientôt ce sera l'agent indispensable de tout cycliste soucieux de sa santé.

Tout au fond du grand de gauche se trouve la magnifique collection d'automobiles de M. Thé. Cambier, de Saint-Maurice-lez-Lille. Ces voitures, qui se recommandent à l'attention des visiteurs par leur fini, leur cachet d'élégance, leur solidité et leur facilité de manœuvre sont l'un des clous de l'exposition du cycle.

La maison Th. Cambier est assez connue par ses combinaisons productions pour se passer de toute réclame et si nous en parlons, c'est qu'autour de ses voitures automies les connaisseurs, et on peut compter les visiteurs du salon des cycles, font cercles, tous étant unanimes à faire l'éloge d'un travail qui a fait de nombreuses preuves sur routes. C'est léger, coquet et pratique.

N'oublions pas en terminant ce rapide aperçu d'une troisième journée d'exposition, de mentionner à la galerie le théâtre Moriaux. C'est le plaisir des enfants, la satisfaction des grands.

Foot-Ball Association

Le « Racing-Club » roubaisien vient d'être désigné par le Comité de l'U. S. F. S. A. comme devant ouvrir la série des matchs composant la Coupe de France.

Ce qui fait le plus d'honneur à nos footballers c'est que le premier match se jouera à Roubaix.

Dimanche prochain, l'équipe parisienne sera le Paris-Star. Ce sera la première fois qu'un match de la Coupe de France se jouera en province.

Les vainqueurs du 6 mars seront ceux désignés par le dernier match de la Coupe.

Voici l'ordre des engagements :

6 mars, Paris-Star — Racing-Club roubaisien.

13 mars, Racing-Club de France — Association sportive internationale.

c. 20 mars, gagnant du match à contre Club Français.

27 mars, gagnant du match à contre gagnant du match ci-dessus.

L'équipe du RCR depuis son match contre le RCF est toujours en bonne forme.

Non contente d'offrir au public roubaisien le premier match de la Coupe de France, la commission du RCR a déjà fixé deux nouveaux matchs contre deux équipes parisiennes qui viendront à Roubaix sous peu.

Nous reparlerons de ces matchs.

Jeudi à 2 h. 1/2, entraînement facultatif, comme d'habitude, pour les équipes premiers et seconds.

SPORT NAUTIQUE

Classement de l'Aviron de Roubaix

Le sport nautique, si en honneur à Roubaix compte de France des sociétés.

Dans le classement de ces sociétés, par rapport aux prix par elle remportés, le cercle l'Aviron de Roubaix occupe le sixième rang avec quarante prix se décomposant comme suit ; juniors 22 premiers et 7 deuxièmes ; seniors, 3 premiers, 6 deuxièmes et 2 troisièmes.

L'équipe juniors occupe le premier rang des équipes françaises avec 22 récompenses.

Ce sont là des résultats encourageants ; ils font honneur à nos équipes et il sont des plus flatteurs pour Roubaix.

Espérons que les totaux de 1898, plus favorables que ceux déjà très beaux de 1897, placeront Roubaix parmi la première société nautique de France.

TIRAGES D'OBLIGATIONS

Ville de Lille (1860)

76e tirage. — 1er Mars 1898

Numéros primés

Remboursable par 25,000 fr. : 164,170.

Remboursable par 10,000 fr. : 93,897.

Remboursables par 1,000 fr. : 12,731, 82,203, 123,679, 135,720, 159,549, 171,371, 173,645.

Remboursables par 500 fr. : 2,601, 10,069, 42,545, 68,586, 97,575, 105,505, 134,100, 136,720 143,670, 169,786.

Remboursables par 300 fr. : 6,966, 14,887, 14,876, 21,058, 42,133, 43,366, 56,979, 81,036, 81,436, 110,661, 116,396, 128,194, 134,274, 151,141, 167,509.

Remboursables par 200 fr. : 4,557, 15,409, 21,028, 21,448, 30,796, 35,665, 57,960, 64,606, 66,372, 90,608, 107,044, 111,254, 113,858, 128,289, 131,398, 136,700, 149,416, 155,108, 163,661, 165,382.

Chronique Locale

ROUBAIX

Adjudications

Le mardi 8 mars prochain, à onze heures du matin, dans une des salles de la Mairie, il sera procédé à l'adjudication à l'extinction des feux et au profit des plus offrants et derniers enchérisseurs, *des terrains situés rue de la Gare en* cette ville entre les propriétés de MM. Boulle et Pouvier.

Les enchères ne pourront être inférieures à 2 francs et porteront sur le prix d'un mètre carré de terrain.

Les mises à prix sont fixées comme suit :

Lot D. — 345 francs le mètre carré.

Lot E. — 360 francs le mètre carré.

Lot F. — 340 francs le mètre carré.

— Le 29 du même mois, à la même heure et au même endroit, il sera procédé à l'adjudication de la *fourniture des livres de prix nécessaires* aux écoles municipales pendant les années 1898, 1899 et 1900.

La livraison annuelle est évaluée à 9,000 fr. ; cautionnement à verser 300 francs.

Résultats d'adjudications

Hier matin, à onze heures, dans l'une des salles de la mairie, il a été procédé à l'adjudication en deux lots des offres d'abattement et de coiffures destinés au personnel dépendant de la direction de l'octroi pendant l'année 1898.

Premier lot : Effets d'abattement 14,100 fr. Cautionnement à verser, 400 fr. A été déclaré adjudicataire, M. J. Bécue, avec 18,25 0/0 de rabais.

Deuxième lot. — Képis. 897 fr. Cautionnement à verser, 50 fr. Adjudicataire, M. Henri Deleporte, avec 22,26 0/0 de rabais.

A la même heure il a été procédé à l'adjudication de la fourniture de vêtements à distribuer aux élèves nécessiteux des écoles municipales.

Premier lot : Fourniture de pélerines avec capuchons. 4,600 fr. Cautionnement 460 fr. Adjudicataire M. Henri Tessé avec 18,40 0/0 de rabais.

Deuxième lot : Pantalons valeurs 5,300 fr. cautionnement 175 fr. Adjudicataire M. Henri Tesse, 30,60 0/0 de rabais.

Troisième lot : Camisoles 3,330 fr., cautionnement 275 fr. Adjudicataire M. Désiré Parent, 16,75 0/0 de rabais.

Quatrième lot. — Bas en laine numéros 6,375 francs, Cautionnement 210 francs. Adjudicataire M. Henri Lemembre fils 26,10 0/0 de rabais.

Cinquième lot. — Galoches et polonaises 10,810 francs, cautionnement 360 francs. Adjudicataire M. Pagniez, Bonte 0/0 de rabais.

Sixième lot. — Chemises et tabliers 5,222 f. 50 cautionnement 175 francs. Adjudicataire M. Eugène Duprez, 29,50 0/0 de rabais.

Septième lot. — Jupons en laine mérinos et bachelicks, 6,275 francs, cautionnement 210 francs. Adjudicataire M. Désiré Parent, 13,75 0/0 de rabais.

Les accidents

Alfred Pontier, âgé de 44 ans, appréteur, demeurant rue de l'Alma, *fort Fresse, travaillait* à la teinture des produits chimiques Frères, a fait une chute à l'atelier et s'est fait une légère entorse au pied gauche. Il a reçu les soins de M. le docteur Largilière.

Un homme qui tombe mort sur la Grande-Place

Hier soir vers six heures un homme paraissant âgé de 60 ans environ, simplement mais proprement vêtu, passait Grande-Place, lorsque tout-à-coup il se cramponna à une voiture de place qui stationnait à cet endroit disant qu'il devenait malade. Le cocher descendit de son siège et put arriver à le maintenir et recevoir dans ses bras le pauvre homme qui venait de perdre connaissance.

Aidé par un camarade, il le transporta chez M. Coille, pharmacien qui lui prodigua des soins mais sans résultat. le malheureux avait cessé de vivre. M. le docteur Butrulle qui l'a examiné a déclaré qu'il était mort de la rupture d'un anévrisme. Le mort portait sur lui 164 francs dont 160 francs en pièces de cinq francs, un sécateur et un billet aller et retour Roubaix-Wattrelos.

Il portait aussi un paquet contenant des chemises blanches dont une marquée E. M.

Des ouvriers de Wattrelos ont reconnu le mort pour être un sieur Houttequi, horloger, rue du Moulin, à Wattrelos.

Le corps a été transporté à la Morgue de l'Hôtel-Dieu.

Accident rue Decrême

Lundi soir, un sieur Alphonse Dupriez, âgé de 40 ans, demeurant rue Decrême, 5, rue Debruyne, 3, se trouvait dans un cabaret voisin de chez lui, lorsqu'il glissa et, en voulant se retenir, passa la main gauche au travers d'une vitre, se coupant à un des tendons fléchisseurs du poignet.

M. le docteur Merlier, après lui avoir donné des soins l'a fait admettre à l'Hôtel-Dieu.

Une arrestation pour vol

Hier matin, M. Squivée, commissaire de police, a fait mettre en état d'arrestation un nommé Alphonse Dupuis, âgé de 37 ans, demeurant à Dottignies, inculpé d'être l'auteur d'un vol de légumes commis en octobre 1897, chez M. Pérrens, marchand de légumes rue de Beaurepaire.

Après interrogatoire, Lason a été écroué au dépôt.

Mendicité et outrages à un agent

Hier matin, trois gamins : Pierre et Edouard Potteau, âgés de 16 et 14 ans, demeurant tous deux à Croix rue de l'Amiral Courbet, cité St-Eloi 22, et Jules Prudence, âgé de 10 ans, demeurant rue Bernard 54, ont été arrêtés pour mendicité et outrages à l'agent Desmadryl.

Arrestation d'un expulsé

Lundi soir, vers neuf heures et demie, les agents de service rue de Condé ont arrêté un *nommé Pierre Muraghe, âgé de 43 ans, journalier*, demeurant à Hérseau, inculpé d'infraction à un arrêté d'expulsion.

Muraghe a été écroué au dépôt du troisième arrondissement.

Section des ivrognes

Les nommés Charles Parmentier, âgé de 44 ans, demeurant rue d'Isly, 14, Gustave Vanguenbarghe, âgé de 37 ans, cordonnier, demeurant rue Delevenne, 10 et Ferdinand Delecluse, ont été arrêtés pour ivresse et conduits au dépôt.

Bris de clôture et rebellion

Lundi après-midi vers une heure et demie le nommé Pierre Bittebière, âgée de 31 ans, demeurant rue de la Paix, a été arrêté rue Saint-Joseph pour bris de clôture à l'estaminet Descryver rue Voltaire, et rebellion à l'agent Minet.

Rixe

Un procès-verbal pour rixe a été rédigé à la charge des nommés : Marie Dumouriez, 21 ans, et Louis Coppins, 22 ans, demeurant toutes deux rue Magenta, 8, qui se battaient dans cette rue lundi après-midi vers 5 heures et avaient provoqué un rassemblement.

Menus faits

Un rapport pour insultes aux hommes accompagnés la fourrière à chiens, a été fait à la charge de Mme Coralie Boite, boulevard de Reims.

CAISSE D'ÉPARGNE DE ROUBAIX

b. rue du Château, 5

Séances des 26 et 27 février 1898

Versements					
Roubaix, Samedi	85	dep. dont	13	nouv.	19,981
Id. Dimanche	309	—	72	—	53,877
Lannoy —	30	—	4	—	4,309
Croix —	39	—	3	—	3,470
Wattrelos —	56	—	7	—	7,214
Ascq —	12	—	3	—	1,419
Totaux. . .	492		102		89,970
Remboursements					
Roubaix, Samedi	61	remboursements			26,092 98
Id. Dimanche	97	—			18,963 34
Lannoy —	30	—			6,406 84
Croix —	7	—			600 »
Wattrelos —	29	—			4,514 07
Ascq —	2	—			40 »
Totaux. . .	217				56,617 40

Les opérations, pour le mois de février sont suivies :

A Roubaix, par MM. Renoult-Tafin et Ernest Hequillon, trésoriers, et MM. Ernest Cateau, G. Prouvost-Dehan, A. Carrous-Lagache et Alfred Dupont-Bécu, directeurs-adjoints. — A Lannoy, par M. Edouard Deffrennes. — A Croix, par MM. Alcide Couturier et Henri Lamblin. — A Wattrelos par MM. Clément Dubus et J.-B. Delfosse. — A Ascq, par MM. Léon Dronsart et Achille Castelain.

Ordre du service : La caisse est ouverte pour recevoir les dépôts, ainsi que les demandes de remboursements, les dimanches de 9 à 11 heures, les samedis de 9 à 10 heures 1/4. Les remboursements ont lieu les dimanches à 11 heures 1/2, les samedis à 10 heures 1/2, huit jours après la demande.

Le Caissier,

FREMONT.

TOURCOING

A l'Hospice civil

Une intéressante causerie a été faite aux orphelins adultes par le maître chargé des cours du soir.

Le sujet traité fut : « Conditions d'existence du peuple français sous le régime féodal. »

Ou termes simples, le maître a parlé : de l'établissement de la Féodalité en France ; fait la description d'un château-fort ; donné les principaux droits du seigneur.

Au moyen d'anecdotes, il a fait étendre sur la vie des paysans qui appartiennent corps et biens à leur maître.

Les seigneurs, il a cité leurs abus de toutes sortes et décrit les horreurs de leur regime impérial.

Après avoir montré la misère qui régnait partout à cette époque, ainsi que la vie qui, à la campagne — marcée aggravée encore par des fumines affreuses, il tire une moralité de sa causerie en faisant une comparaison avec le present.

Le maître fit part de la grande libératrice qui en 1789, a supprimé les abus et abolit les privilèges, puis terminant par ces mots :

« La glorieuse Révolution a brisé la chaîne des paysans ; elle les a fait propriétaires de cette terre dont ils étaient les esclaves ; elle a fait pénétrer la lumière dans leurs ténèbres ; elle a rendu chaud leurs cœurs ; — elle leur a promis la Liberté, l'Egalité, la Fraternité ; — et la Révolution, c'est-à-dire la République tient et tiendra toujours ce dernier qu'elle a fait à la face du genre humain. »

Cette causerie a été augmentée de nombreuses projections lumineuses.

Incendie au Conditionnement

Hier soir, vers sept heures, les ouvriers de la Condition publique étaient sortis pour la plupart lorsque l'un des retardataires, M. Benoit, aperçut en s'en allant une lueur dans la deuxième travée.

Sa première pensée fut qu'on avait dû oublier d'éteindre une lampe. Il ouvrit la porte et constata aussitôt qu'il s'agissait d'un incendie. Une fumée intense régnait dans le vaste magasin.

Il prévint aussitôt le commissaire et sans perdre une seconde on avertit le poste-caserne des pompiers.

Ceux-ci se transportèrent sur les lieux avec une rapidité véritablement prodigieuse.

Les secours furent organisés. Plusieurs lances furent branchées sur des bouches des eaux potables, puis une pompe à vapeur fut mise sous pression.

Il était temps car le feu s'était propagé à la troisième travée et menaçait aussi d'envahir la première.

Les pompiers, malgré la fumée absolument suffocante, déblayaient les balles de laine pour éviter la contagion. A un moment donné le *sergent Dacoulombier et deux de ses hommes qui* se trouvaient dans l'obscurité reçurent des balles sur la tête et furent renversés. Ils crièrent au secours. *Enfin ils parvinrent bientôt à se dégager seuls.*

En moins d'une heure de travail l'incendie était conjuré. Une escouade de pompiers est restée cependant sur les lieux en surveillance pour toute la nuit.

Le feu a pris naissance, on ne sait comment, dans un lot important de balles de peigné d'Australie emmagasiné dans la journée.

Dans le même magasin se trouvaient aussi des fils pour bonneterie.

Les cotons étaient emmagasinés dans la travée 4 et il est fort heureux que le feu ne s'y soit pas propagé.

Les pertes seront relativement importantes. On évaluait sur le premier moment qu'elles pourraient atteindre 200,000 à 250,000 *peut-être même ce demi chiffre serait-il dépassé.*

Il y a une assurance pour marchandises pour 2 millions.

M. Salembien, membre de la commission de surveillance de l'établissement qui est toujours strictement gardé à l'entrée et à sorties, estimait que les marchandises qui se trouvaient hier à la Condition publique représentaient environ 1,600,000 fr.

M. le Maire s'est fait conduire sur les lieux en voiture.

Nous avons remarqué en outre MM. Sénélar et Lecomte, adjoints, Victor Flamant, Gustave Glorieux, Félix Muller et plusieurs autres conseillers municipaux, ainsi que les membres de la Commission de surveillance.

Le service d'ordre était fait sur les lieux, où l'affluence était considérable, par la police et la gendarmerie, sous les ordres de M. Rouillé, commissaire central. Besson commissaire du 1er arrondissement, Parent, inspecteur, Lecomte, maréchal des logis de gendarmerie.

Outre les dégâts commis faits par le feu qui par l'eau dans les travées 2 et 3, des blouses qui se trouvaient dans les caves ont été aussi avariées l'eau ayant filtré par les bascules.

Accident d'usine

M. Florimond Duplessis, dégoûteur chez MM. Tiberghien frères, a eu la main droite prise dans le rouleau-broyeur d'une carde.

La première phalange du médius a été broyée. M. le docteur Bersard a pratiqué l'amputation.

Le blessé a été reconduit à son domicile, à Bousbecque. L'incapacité de travail est évaluée à une dizaine de jours.

Cheval emporté

Hier soir, vers 5 h. 1/2, la voiture de M. le docteur Cuisset était en stationnement en face de son domicile, place Sébastopol.

Pendant que le domestique se disposait à atteler le cheval, le cheval partit à fond de train par la rue Louis Leloir.

Il fut arrêté à hauteur de la rue du Cœur-Joyeux par l'agent Louis-Jules Dujardin, qui fut traîné sur un parcours d'une vingtaine de mètres. Il n'y a eu aucun accident de personnes.

Concours de coqs

Le grand concours international de coqs de dimanche prochain est de 1er choix. Jamais on n'a vu des sociétés aussi importantes. Aussi le public sera satisfait au maximum.

Wattrelos. — *Enseignement primaire.* — Mlle Durant, institutrice à l'école de filles du Centre, sera remplacée par Mme Morel-Dupas.

— Une dame Vanhoutte, demeurant à Saint-Liévin, a déposé entre les mains de M. le commissaire de police, une plainte contre la dame Marichal, se disant, qui lui aurait porté des coups à la suite d'une discussion. La plaignante a déclaré que dans le courant de la même journée une somme de 60 francs en or lui avait été volé. Une enquête est ouverte.

Grave Affaire à Croix

Une grave affaire de mœurs vient d'être découverte à Croix. M. Séguin, commissaire de police a déjà interrogé de nombreux témoins, parmi lesquels quelques lorsquennois plus ou moins compromis dans l'affaire.

Croix. — Un porte-monnaie, contenant une certaine somme d'argent et des timbres de quittance, a été perdu, par M. Mahieu, domestique au service de la maison Holden, depuis le conditionnement à la fabrique des anglais.

Une forte récompense est promise à celui qui en fera le dépôt chez M. le commissaire de police.

Bondues. — *Ecce homo...* — Il est enfin venu le cher désiré de nos bons petits cagots. Il est venu dans son imposante dignité, dans sa majestueuse splendeur.

Il a daigné descendre jusqu'à nous, le candid fabuleux sorti tout armé du cerveau de N.-D. du Hautpont.

L'oint du Seigneur s'est dévoilé la face et s'est révélé à son peuple.

Bénissons-le ! Bénissons-le !...

.·.

C'est comme cela, bonnes âmes.

M. Albert Masurel s'est payé, avec quelques copains, une petite balade à Bondues, histoire de tâter le terrain, de prendre un peu contact avec les bénéficiaires qui doivent le conduire à la victoire — ou à la mort.

Il n'a pas dépensé des trésors d'éloquence, non, et pour cause. En revanche, il a peut-être dépensé autre chose.

Il y a des gens qui ont l'intelligence dans le cerveau. Il y en a d'autres qui l'ont dans le porte-monnaie. Et M. Masurel est de ce dernier. ●

Je n'oserais affirmer que ses lèvres se soient ouvertes.

Il arrivait, escorté de ses valeureux amis, tel le soleil au milieu d'un cortège d'astres secondaires.

Il allait, solennel et digne, d'une table à une autre, distribuant à ses citoyens, écoutés de cette façon nouvelle de comprendre la politique, se sont tout uniment levés, et ont planté là, bel et bien, M. Albert et ses discours.

Et si maintenant les électeurs ne connaissent pas M. Albert, s'ils n'ont pas idée de ce que peut être son programme politique, s'ils n'adhèrent pas son dogmatisme, sa générosité, la supériorité qui émane de toute sa personne, eh bien ! c'est que les électeurs ne sont pas de leur temps, et qu'ils n'ont jamais dû sucer, auprès des bons apôtres de Bondues, le lait de la régénération sociale.

.·.

M. Albert, remarquez bien, n'est pas le premier venu.

Il est fabricant. Tout le monde ne l'est pas. Première distinction.

Il est riche. Cela est encore quelque chose. C'est même beaucoup en l'occurence.

Il est bien portant. Mais certains grincheux me diront que les bons frères de M. Albert n'amènent pas du beurre sur leur pain.

Il est catholique.